L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 28 MAI 1880.

Hôtels, Sources, etc.

BEERSHEBA SPRINGS

Au sommet des Monts Cumberland.
GRUNDY COUNTY, TENN.

A 2,250 pieds au-dessus du niveau de la mer.
Gén. CHAS. E. SMEDES, autrefois de la Nlle-Orléans, propriétaire-directeur.
Col. MARY F. JOHNSON, Washington, Co., Miss.

Dr A. E. GOURRIER, de la N.-Orléans, médecin-résident. Bureau, 149 rue du Canal. Dr JOS. T. SCOTT, de la N.-O.,—à sa préférence. Conditions: Par jour, $3; par semaine $15; par mois, $46.

Cet hôtel ouvre le 1er juin, mais on y [illegible] Les fièvres de malaria et [illegible] y sont inconnus. [illegible] y est en parfait état et de grandes améliorations ont été faites depuis l'été dernier. Il ne se trouve nulle part d'atmosphère plus pure, ou des eaux (Chalybeate, freestone et de cave) possédant plus de vertus curatives. Musique pendant toute la saison; amusements variés pour les jeunes et les vieux. Beaux chemins, bons chevaux, excellentes voitures. On est à l'hôtel, qui est de 1re classe, comme chez soi. Pas de réduction de prix. Bureau de poste et de télégraphe à l'hôtel même. Transport direct avec un seul changement de cars dans les 24 heures. Route la plus courte, la plus rapide et le meilleur marché à une localité quelconque en dehors des atteintes de la fièvre.

CHAS. E. SMEDES & CO., Propriétaires.
28 mai—au 15 juil

Montgomery White Sulphur Springs

MONTGOMERY COUNTY, VA.

CETTE célèbre retraite d'été, située dans les montagnes de la Virginie, près du sommet des monts Allegheny, dans le comté de Montgomery, ayant été complètement restaurée et améliorée, offre des attractions extraordinaires pour la saison de 1880, et ouvrira le 1er juin. Le propriétaire actuel n'épargnera ni peines, ni dépenses, pour maintenir la réputation de l'établissement comme la plus importante Watering place du Sud. Le col. THOMAS WILSON, propriétaire de ces Sources cinq ans avant 1873, en aura l'entière direction et sera heureux de revoir ses vieux amis.

Médecin résident aux sources: Dr JAS. McG. KENT.
14 mai—3m THOMAS WILSON.

Ouverture des
CULLUM SPRINGS
15 MAI 1880.

A un mille ouest de Bladon Springs, Alabama.

POUR les maladies que guérissent ces eaux on peut citer toutes celles qui affectent les organes digestifs: la diarrhée, la dyssenterie, la dyspepsie, etc, les affections du foie, de la rate et des reins, surtout les maladies de la vessie, la gravelle et le calcul de la vessie. Elles apportent un soulagement marqué dans beaucoup de maladies de femmes. Elles guérissent la stérilité et les maladies des enfants.

Pension, $30 par mois de 28 jours.
Pour l'analyse des eaux et d'autres renseignements s'adresser à
J. C. et S. C. O'HARA,
Bladon Springs, Alabama.
Prix du voyage, aller et retour, $17.
Diligences nouvelles pour le transport des voyageurs. 1er mai—2mois

HOTEL DE L'EUROPE,
A. BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir: par mois, $45; pour 15 jours, $25; par semaine $12.
19 mai—3m.

MANDEVILLE. MANDEVILLE.
FRAPART HOUSE,
MANDEVILLE, Lne.
E. FRAPART, Propriétaire.
Grande ouverture, DIMANCHE, 23 mai 1880.

A son Jardin de Bière si connu et qui a eu un si grand succès l'année dernière, à Mandeville. M. Frapart a ajouté un grand édifice à l'usage des visiteurs de passage ou permanents.
Le propriétaire est le directeur si connu des restaurants du "New Camelia" et de "l'Heroine." Il mettra tout en œuvre pour procurer à ses visiteurs de Mandeville, tout le confort et tous les agréments possibles.
Pour les conditions, s'adresser par lettres à P. O. Box, 1148, Nlle.-Orléans. 23mai—2mois.

Succursale du
BIRD CAGE
Au FORT ESPAGNOL.

UNE succursale du Bird Cage de RAMELLI, a été ouverte le 1er Mai 1880 et restera ainsi comme un établissement permanent au Fort Espagnol. Les meilleurs vins et liqueurs seront servis aux habitués de la succursale comme à ceux de la maison principale, au coin des rues St Charles et Gravier. 4mai—1m

RAILROAD PAVILLION,
Au Nouveau Lac.
JACOB BALTZ, Propriétaire.
Musique tous les Dimanches à 3 heures.

CET établissement sera rouvert DIMANCHE, 7 mars. Il vient d'être complètement restauré et est disposé de manière à procurer la plus grande somme possible d'agrément aux visiteurs et aux familles. Les précautions les plus minutieuses ont été prises pour que le plus strict décorum y soit toujours maintenu. Les vins et les liqueurs de la buvette sont de qualité supérieure, et seront servis aux consommateurs, ainsi que le lunch froid, aux prix de la ville. Le trajet par le chemin de fer de la rue du Canal ne dure pas plus de 20 minutes et ne coûte, aller et retour, que 15 cts. 2mars—3mois

CHARLES JACQUES.
Restaurant français,
54 Ouest-Onzième Rue,
Entre University Place et Cinquième Avenue, New York.

DINER, Table d'Hôte, un dollar: Menu varié tous les jours; Potage, Hors-d'œuvres, Poisson, Entrées, Légumes, Rôti, Salade, Dessert, Fruits, Fromages, Café, Demi-bouteille de Vin, Vins fins des meilleurs crus.
Chambres et appartements à louer.
On sollicite le patronage des voyageurs venant de la Louisiane.
13avr—

Réclamations Françaises.

LES TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à
J. G. EUSTIS,
Commissaire des Etats-Unis,
26 rue Carondelet.
20 avril 3 m P. O. boîte 2027.

Demande de jeunes filles.

ON demande des jeunes filles pour apprendre à faire des cigares et à les mettre en paquets. S'adresser à la fabrique de cigares "La Belle Créole" de S. HERNSHEIN & BRO., 67, 69 et 71 Tchoupitoulas. 1er mai—1m

A louer à la Baie St-Louis.

JOLIE résidence de famille, située à deux îlets de l'hôtel Toulmé, vue magnifique, fruits abondants, wharf et cabane à bains; sera louée, meublée, pour la saison à des conditions avantageuses.
S'adresser sur les lieux, à Mme Guillaume ou à M. E. Vayssa, 6 Carondelet street, back office.
26 mai—29, 30.

Dentistes.

Dr. F. SAHUQUE & SON,
DENTISTES,
59..........Bourbon..........59
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce; aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie.
4 mars—1an,D,Mer.V

Révolution! Révolution!
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.

LES plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. Toutes les opérations de dentisterie exécutées avec le plus grand art. "Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." J'ai reçu la médaille que m'ont valu mes travaux. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.
Les prix les plus réduits de la ville.
City Dental Rooms, 150 rue du Canal.
G. P. MALONEY, D. D. S.
Ancien [illegible] des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 [illegible]

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
18nov1880—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après [illegible] qui forment l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Dr E. BURGUNDER, Dentiste,
225..........Chartres..........225
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à [illegible] cts. pièce; aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie. [illegible] à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les [illegible] 22 déc—1an. dim. mar jeu.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
[illegible] RUE BARONNE [illegible]
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD

MAISON ETABLIE EN 1840

PALAIS DE MEUBLES DE Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

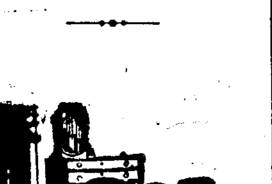

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

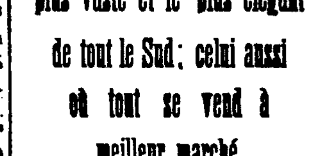

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorée ou de cotaline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger,

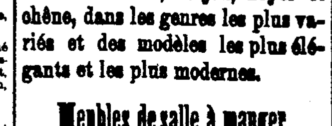

de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.

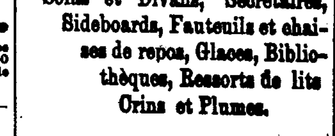

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92 RUE PERDIDO.

PIANOS A BON MARCHÉ.

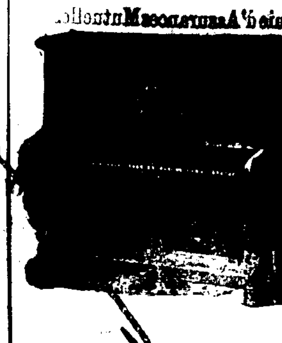

SIX PIANOS

HALE,

Qui ont été loués, et ont très peu servi;—Aussi bons que s'ils étaient neufs.

AUSSI PLUSIEURS

PLEYEL

Qui ont servi depuis fort peu de temps et sont en parfait état et garantis sous tous les rapports.

EXCELLENT MARCHÉ A FAIRE POUR

$200

AGENCE UNIQUE POUR LES

PIANOS: CHICKERING, Mathushek, HALE.

ORGUES:

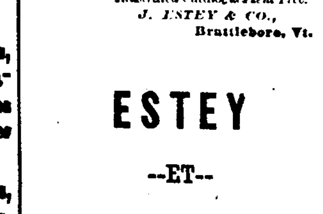

Everywhere known and prized for Skill and fidelity in manufacture, Tasteful and excellent improvements, Elegant variety of designs, Yielding unrivaled tones.
Illustrated Catalogues sent Free.
J. ESTEY & CO., Brattleboro, Vt.

ESTEY —ET— Mason & Hamlin.

INSTRUMENTS —DE— MUSIQUE

EN GROS ET EN DÉTAIL.

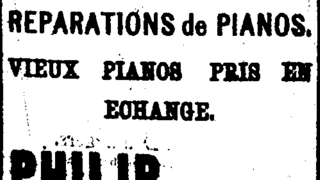

Accord de Pianos.
REPARATIONS de PIANOS.
VIEUX PIANOS PRIS EN ECHANGE.

PHILIP WERLEIN,
135—CANAL—135
NLLE-ORLEANS, LNE

L. S. L.

PRENEZ AVIS.

[illegible] que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés au plein!

LA PLUS **GRANDE OCCASION** Qui ait été offerte au public.

—LE— TIRAGE EXTRAORDINAIRE —DU— MARDI 15 JUIN 1880,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard DE LA LOUISIANE, —ET DU— **Gén Jubal A. Early,** DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION de Piastres Distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance DE FAIRE

FORTUNE!

—LA— COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE —FERA— LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane. —LE— MARDI, 15 JUIN 1880.

UN GRAND TIRAGE **EXTRA,** CLASSE F,

UN GROS LOT DE...... $100,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à **$522,500.**

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la Compagnie, DANS LA MATINEE DU MARDI, 15 JUIN 1880,

Voyez la Distribution! Distribution Extraordinaire! 100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
11,279 Lots s'élevant à	$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

M. A. DAUPHIN, PRESIDENT, Nlle-Orléans (Lne.)

Par Bons sur la poste ou lettres enrégistrées contenant l'argent ou encore par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du MARDI, 15 JUIN 1880. TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS REPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Ferdinand Heycke vs Charles Duchamp.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,0[illegible].—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

Saisi dans l'affaire en question.

Conditions—1° Au comptant, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante à payer la réclamation des plaignants, c'est-à-dire ($420); quatre cent vingt dollars, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 18 mai 1876 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la dite réclamation comme honoraires d'avocat, tous frais de procès et taxes dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur devra assumer [le pro rata du montant de son enchère] le paiement des billets suivants, tous datés du 18 mai 1876, payables cinq ans après la date et portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de leur date jusqu'à leur paiement, et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, savoir:
Un de quatre cent vingt dollars ($420).
Un de trois cent trente-six dollars ($336).
Un de deux cent soixante-dix-sept dollars et vingt sous [$277 20].
Un de deux cent un dollars et soixante sous ($201 60).
Un de cent soixante-huit dollars ($168).
Un de cent neuf dollars et vingt sous [$109 20].
Deux de quatre-vingt-quatre dollars chacun ($84).
3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il en est) comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29,—5, 8 juin.

Mme Seth Seem vs. Mme Magdalena Nelson.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,847.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir: [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15mai—15,22,29 juin 5,12,16

Jean St-Martin vs. Paul Esteben.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,70[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir: [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
15 mai—15,22,29—juin 5,12,16

John V. Moore vs. Algernon S. Beck et als.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième districts municipaux de la paroisse d'Orléans. No 2114.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District Judiciaire pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI le 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:
UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans (faubourg Hurstville) anciennement paroisse Jefferson, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai 15 22 29—5 8 juin

QUARANTAINE.

Proclamation du Gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE, Département Exécutif.

ATTENDU que d'après la SECTION 3040 des Statuts révisés de l'Etat, de la Louisiane, approuvés le 14 mars 1870, à l'effet de pourvoir par le Gouverneur de lancer une proclamation sur l'avis du Bureau de Santé, [illegible]

Maintenant et d'après l'avis et les statuts ci-dessus et sur la recommandation du Bureau de Santé, moi, LOUIS A. WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, [illegible]

LOUIS A. WILTZ.
Par le Gouverneur: WILL A. STRONG, Secrétaire d'Etat.
5 mai—au 16—1[illegible]

BELLE OCCASION.

Grande Manufacture à vendre.

LE propriétaire voulant se retirer entièrement des affaires, offre à vendre à l'amiable sa belle fabrique de Chocolat, située rue Royale No 119. Cette fabrique est en plein rapport et le matériel est en parfait état. Pour plus amples renseignements, s'adresser au soussigné.
P. GIRCLON, Rue Royale 119.
Sept—1an—D,Mer,J.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. La Compagnie d'Assurance et de Banque Columbus et le même vs. Moore & Simmons.

Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, No 4063.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 187[illegible].—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par les Honorables [illegible] Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour l'acquittement des taxes d'Etat de 1873 et 1878, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 29 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre situé dans le Troisième district de cette ville, dans le carré d'îlet numéro [illegible] borné par les rues St. Thomas, Robin, Religieuses et [illegible], et désigné comme suit: [illegible]

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27—mai—juin 3-10-17-24-29.

Etat de la Louisiane vs R. G. Marmillon et épouse. Le même vs les mêmes.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 1979 et 175.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 29 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: [illegible]

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27- juin 3, 10, 17, 24, 29.

Jas. P. Guinault vs. Marie L. Beebe.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—No 9,279—En vertu d'un writ d'aliàs fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 8 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain bail accordé par la Veuve E. P. Macias à Mlle Marie L. Beebe, [illegible]
2° UN AUTRE BAIL fait, accordé par la veuve E. P. Macias à Las Beebe, [illegible]

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—juin 3, 8.

Etat de la Louisiane vs. James H. Campbell.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 2,35[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI 29 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir: [illegible]

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mai—27, juin 3,10,17,24,29

Etat de la Louisiane vs J. M. Arrigonez. Le même vs le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—Nos 3,964 et 2,133.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans les causes ci-dessus, pour l'acquittement des taxes d'Etat des années 1873-74-75-76 et 77, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 29 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir: [illegible]

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—juin 3, 10, 17, 24, 29.

Etat de la Louisiane vs. Veuve P. Ducongé.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 1,226.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 29 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinquante-sept, borné par les rues Royale, St Philippe, Dumaine et Bourbon, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27, juin 3, 10, 17, 24, 29.

Etat de la Louisiane vs James Darcy.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3607. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable troisième cour de district pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, MARDI 29 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27 juin 3 10 17 24 29

Etat de la Louisiane vs Michael Dietrich. Le même vs le même, le même et le même vs le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 7507, 7904, 926, 7303.—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877. Je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: [illegible]

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23mai—23, 28, juin 5, 12, 19, 24

ATTENTION.

M. ANDRIEU & Co., No 51 Royale, coin Bienville.

FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

BOTTES et souliers en tous genres faits des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. [illegible]
7 jan 80—1 an V&D.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR H. STERN & CO.

520 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 28 mai 1880, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle [illegible] No 36, rue de Chartres—
520 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un bel assortiment
Conditions à la vente. 23mai

VENTE DE CONSTABLE.

M. et Mme C. H. Nash vs Emma Haget.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans, No 1248. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Théo. Buisson, juge de la Troisième Cour de Justice de Paix, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à mon magasin d'entrepôt No 101 rue St Louis, le MARDI, 8 juin 1880, à midi—
Un lot de meubles de ménage.
Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
STEPHEN KENNAIR, Constable.
28mai—28m, 1, 8 juin.

AVIS JUDICIAIRE.

Schmidt & Ziegler vs. M. K. O'Neil. No. 1,519.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias, lancé par l'Hon. Théo. Buisson, juge de la Troisième Cour de Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé, dans le procès sus-mentionné, je, constable soussigné, procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon magasin d'entrepôt, No 101 rue St-Louis, entre Bourbon et Dauphine, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 7 juin 1880, à midi, des objets suivants, saisis dans la susdite affaire, savoir:
1 mulet, 1 dont (grande charrette à quatre roues) et harnais.
Termes et conditions—Comptant.
STEPHEN KENNAIR, Constable 3me J. de P.
27 mai—27,28—juin 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Sherman Donat Kiefer.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,021—Attendu que Wenderlin Kiefer a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Sherman Donat Kiefer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, JOHN HERBERT, Greffier.
20 mai—28—1,8 juin

Succession de Elizabeth Heis veuve de Hermann Schultz et femme décédée de Stephen Saiapolis.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,011 — Attendu que Stephen Saiapolis alias Etienne St. Paie, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feue Mme Elizabeth Saiapolis, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. JOHN HERBERT, Greffier.
23mai—23,28 juin 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.
ETAT DE LA LOUISIANE.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Mme ALINE SALLES vs son mari—No 10,522.

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES QUE le neuf mars 1880 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, à savoir:
Mme Aline Salles vs son mari. — No 10,522. Sur motion de E. Combray, avocat de la demanderesse et sur la production à la Cour de témoignages suppléants à l'appui de la pétition de la dite demanderesse, la loi et les preuves étant en sa faveur.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le deux de ce mois, soit maintenant confirmé et rendu final et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Aline [illegible] Salles et contre le défendeur Athanase [illegible] Salles, son mari, décrétant une séparation de biens entre les dits conjoints, et qu'elle ait le plein contrôle et la direction entière de ses propres biens.
Il est de plus adjugé et décrété, que la dite demanderesse ait et recouvre du défendeur son mari, la somme de mille piastres avec intérêt légal du jour de la demande judiciaire, à savoir, le 20 février 1880 jusqu'à parfait paiement et les frais du procès avec hypothèque et le privilège que la loi permet aux femmes mariées.
Jugement rendu le 9 mars 1880.
Jugement signé le 13 mars 1880.
W. H. ROGERS, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinzième jour de mai de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingts.
PAUL T. ABADIE, Député-Greffier.
23 mai—23 28—juin 1er

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans.—No 10,653.—Je certifie par les présentes que le 6 mai 1880, jugement a été rendu par cette Cour, dans la cause ci-après, dans les termes suivants, savoir:
Marie Louise Eagle vs Frederick Wintz, son époux. | Dans cette cause la cour considérant le droit et les témoignages en faveur de la demanderesse.
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement rendu en faveur de la demanderesse, Marie Louise Eagle, et contre le défendeur Frederick Wintz, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux, et [illegible] d'acquêts et de gains qui a existé entre les dites parties.
Il est en outre ordonné que le défendeur paye les frais du procès.
Jugement rendu le 6 mai 1880.
Jugement signé le 11 mai 1880.
W. H. ROGERS, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, le 15e jour de mai de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingts.
PAUL T. ABADIE, Député-greffier.
19mai—25 28

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District, Paroisse d'Orléans—No 10,938—Dame Clémentine A. Blaffer vs John A. Blaffer.—Je certifie par les présentes que le dixième jour d'avril 1880 jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après et dans les termes suivants savoir:
Dame Clémentine A. Blaffer vs. John A. Blaffer No 10,938.
Dans cette affaire soumise à la Cour le dixneuvième jour d'avril 1880 [illegible]
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement rendu en faveur de la dite demanderesse, Dame Clémentine A. Blaffer, née Schneider, [illegible]
Il est en outre ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement rendu en faveur de la dite demanderesse, Dame Clémentine A. Blaffer, l'épouse en question, et contre le dit défendeur John A. Blaffer, son époux, pour la somme de Trente-deux mille cent-dix-neuf dollars quatre-vingt-douze sous ($32 119 92), avec 5 pour cent d'intérêt par an sur cette somme, à partir de la date où la demande légale a été faite, savoir: le 22 mars 1880, jusqu'à paiement, y compris les frais du procès, avec reconnaissance de son hypothèque légale résultant de l'inscription de sa réclamation.
Jugement rendu le 19 avril 1880.
Jugement signé le 23 avril 1880.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai de l'année de Notre Seigneur Mil-huit-cent-quatre-vingts.
ALF. MOSS, Greffier.
19mai—31

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allain Pierre, Austes François, Adam Charles, Audibert François, Bidet Jean, Barrett de Mazaria, Bager Augustin, Bonneval Mr, Brunet Antonin, Bernell Joseph Emile, Berneu Léopold, Blotte Charles Louis, Basse Marcelin, Brunner Marie, Burthe Vve Joseph Frédérich, Bérder Vve, née Sega[illegible], Caissillier Albert, Cavalcaire Joseph, Chapeau[illegible], Castaing Jean François, Castex Marie Anne, Charpentier Louis Abraham, Cahen Salomon, Casse Louis, Canard Mr, Cassat Dominique, Cariset Henry, Cros Gabriel, Courtade Eugène, Desperony Jean Marie, Despaignet Mr, Duncan J & Cie, Dumas Alcée, Alcée Pierre fils, Dumas Ernest-Edouard, Dormier Jules Victor, Delouche Claude, Dubroy François, D'Icard de Pontaut, Théodore, D'Azan Ernest, Dethan Joseph Léon, Duhamel Mme Vve, Genil, Fremaux Léon, Fremaux Mr, Faique Jean Baptiste, Fleach Charles, Guizzard Mme Vve Joseph, Gariepied Edouard & Mme, Gros Victor, Graindorge Auguste, Grambois Eugénie, Gardey Joseph, Guignard Joseph, Hébert Delphin.

Hobbs Mme née Dumas, Juven Eugénie, Kochiere John, Laffon De Marie, Lecesne Charles Pierre Joseph, Lunel Jean Marie, Lanes Jean Emanuel, Le Boyer Adelaïde, Le Rancher Julien Etienne, Lacroix Pierre Paul, Laborde Vve Pierre et Gabriel, Lasabe Antoinette et Jean Baptiste, Lasalle Joseph, Lataple Lin, Labastat Gabriel, Lecoss François, Lahite Vve, Michelet Louis A., Magné Pierre, Marque Jules, Magnard Jean Baptiste, Mestrian François, Mark Wm Augustin, Meinet Constant Jacques, Morel Jean Baptiste, Muller William, Miquelé Pierre, Magastre Pierre, Meyall Jean, Pasch L. E., Paulonga, les époux Chatillon, Pasquier Arpalo, Peisson Jules, Prevalt Florentin, Petreon Philippe Auguste, Patenchon Paul, Perpont Ernest Michel, Philastre Eugène, Paquen Dominique, Pernet Constant, Rogers Ferriol, Sierac Antoine, Salomon Mathias, Sistan Jean, Seugeau Gilles, Savignet Paul, Tirvellot Mr, Tuquet Michel, Tepla Pierre, Vial Félix, Vallé François, Vachier Jean, Verguste Michel, Yung Michel.

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, Le 15 Mai 1880.
Le Consul de France,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
12mai—

PENSION PRIVÉE.

122 rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.

MME TRAPOLIN prie les voyageurs, ainsi que les familles désirant se mettre en pension de venir visiter son établissement où l'on trouvera des chambres confortables et une table de premier ordre, le tout à des conditions les plus libérales. 16 mai—1mDMaJ

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

VENTE RENVOYÉE A CAUSE DU MAUVAIS TEMPS.

Tables à jeu, nattes coco, toiles cirées, chandeliers, etc.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—Aujourd'hui, VENDREDI, 28 mai 1880, il sera vendu à 11 heures du matin, au No 42 rue Royale, au premier—
25 tables à jeu, 8 douzaines chaises en bois, 6 douzaines dito en rotin, environ 200 yardes de nattes coco, chandeliers à gaz, etc.
Le tout en parfait état
Conditions—Comptant.
26mai—

Résidence encoignure des rues Remparts et Conti.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 29 mai 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—
Un terrain d'encoignure, mesurant 21 pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 106 pieds et faisant face à la rue Conti, ensemble une maison haute en briques de quatre chambres avec corridor d'entrée sur la rue Conti; une autre bâtisse en briques à étage de six pieds, lieux d'aisance doublé, cour carrelée, hangar, citerne, etc.
Voir le plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billet portant hypothèque avec huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente, pardevant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1880.
26 mai—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Quatrième District.
Coin des rues Seconde et St. André.
Rue Seconde, entre celles St. André et St. George.
Coin des rues Troisième et St. André.
Rue St. André, entre celles Seconde et Troisième.
Coin Troisième et St. André, dans l'îlet borné par la rue Quatrième.
Rue Washington, entre celles Johnson et Galvez et coin Washington et Galvez.
Rue Washington, entre celles St. Patrick et St. Denis.
Veuve Philip Heer, administratrice, &c, vs Louis Haindel et autres, pour effectuer un partage.
No 26,078, Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus daté le 24 avril 1880 et signé le 29me jour d'avril 1880 et conformément aux volontés et recommandations d'une assemblée de famille en faveur du mineur Martin Haindel, dument homologué le 24 mai 1880, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
1o Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. André, St. George, Troisième et Quatrième, formant l'encoignure des rues Troisième et St-André, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces sur la rue St André selon un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880.
2° Six lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Troisième, St-André et St George, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880. Le lot A avec les améliorations forme l'encoignure des rues Troisième et St André et mesure 25 pieds 10 pouces de face à la rue St-André sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Troisième et se compose du lot 12 [illegible] le lot 14. Le lot B avec les améliorations touche au lot ci-dessus, mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue St André sur une profondeur de 100 pieds et se compose d'une partie des lots 14 et 15. Le lot C (terrain nu) touche au lot B et mesure 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St-André sur 100 pieds de profondeur et se compose d'une partie des lots 15 et 16. Le lot D (terrain nu) touche au lot C et mesure 30 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-André sur 100 pieds de profondeur et se compose d'une partie du lot 16 et du lot 17. Le lot E (bâtis) forme l'encoignure des rues Seconde et St André touche dans le fond au lot D et mesure 56 pieds 10 pouces de face à la rue Seconde sur une profondeur de 129 pieds [illegible] et se compose d'une partie des lots 18, 19, 20, 21 et 22. Le lot F (bâtis) touche au lot E, mesure 56 pieds 2 pouces de face à la rue Seconde sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce et se compose de la balance des dits lots 18, 19, 20, 21 et 22.
3° Un lot de terre avec les améliorations situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington ou Cinquième, Upper Line, Johnson et Galvez, désigné par la Lettre A sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880, formant l'encoignure des rues Washington et Galvez, et mesurant 95 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur de 199 pieds 6 lignes sur la rue Galvez 216 pieds 7 pouces sur le côté du lot B et 97 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du fond s'étendant sur la rue Upper Line et se compose d'une partie des lots 5, 6, 7, 8, 9, 10. Ensemble avec le droit, s'il en est, que peut avoir le dit terrain A au morceau de terre marqué D, lequel morceau de terre D se trouve dans le même carré et compris entre les anciennes et les nouvelles limites les rues Upper Line, Galvez et le prolongement de la ligne de profondeur du terrain B, la plus rapprochée de la rue Johnson et mesure 16 pieds 10 pouces et 7 lignes de face rue Galvez même mesure sur la ligne de derrière et parallèle à la rue Johnson, sur 97 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur de face rue Upper Line [illegible] les bâtisses et améliorations sur le dit morceau de terre D.
Un autre morceau de terre avec les améliorations situé dans le même district et le même îlet que celui ci-dessus, désigné par la lettre B [illegible] mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Washington 23 pieds 10 pouces et 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 216 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot A et 220 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne [illegible] et se compose de la balance des lots 5 6 7 8 9 10 ensemble avec le droit s'il y en a que le dit lot B pourrait avoir à cette portion de terre marquée C laquelle dite portion de terre C est située dans le même îlet et comprise entre les anciennes et les nouvelles lignes de la rue Upper Line et la prolongation des lignes de côté du lot B et mesure 23 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Upper Line, et la même dimension sur la ligne du fond sur 16 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.
5° Deux lots avec bâtisses dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington ou Cinquième, Quatrième, St Denis et St Patrick, et désignés par les lettres D et E, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880. Le lot D plus près de la rue St-Patrick, mesure 36 pieds de face à la rue Washington sur 110 de profondeur et est composé d'une partie du lot 5 et de tout le lot 6. Le lot E touche au lot D et mesure 22 pieds 3 pouces de face à la rue Washington, sur 129 pieds de profondeur sur le côté de la rue St-Denis 110 pieds sur une première profondeur sur le côté du lot D puis s'élargissant à angle droit 11 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Washington, puis une seconde profondeur de 19 pieds à la ligne du fond du dit lot qui mesure 30 pieds. Le dit lot est composé de la plus grande partie du lot No 5 seulement.
Conditions: Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs souscrivant leurs billets pour ces paiements, billets garantis par hypothèque spéciale, lien du vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupons à la convenance des vendeurs. La propriété devant être assurée et les polices d'assurance transférées aux vendeurs, les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets et celle de non aliénation stipulée; les acquéreurs assumant, en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1880, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Les acquéreurs auront néanmoins la faculté de payer en plein le prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant Ald. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
26mai—juin 2, 9, 16, 23, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Réclamation contre la Banque du Sud pour la balance d'un dépôt.
Succession de Bernard Turpin.
No 36,784—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale, SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1880, pour le compte de ladite succession.
Une réclamation contre la Banque du Sud pour une balance de dépôt s'élevant à cinq cent trente cinq piastres et soixante et onze sous ($535 71) moins la somme de vingt-six piastres et soixante dix-huit sous ($26 78), dividende payé dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 26 mai—26, 29 juin 2, 5

PAR HOEY, & O'CONNOR.

La résidence Caldwell, rue Carondelet, entre celles Poydras et Lafayette.
67 actions de la compagnie du Gaz et de Coke de Cincinnati.
Succession de George T. Rowe et de sa femme Mme Louisa Fenton Rowe.
Nos 40,945 et 41,789—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau 17 rue Carondelet. SAMEDI 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans le 29 avril 1880, et signé le 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:
1° Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Lafayette, Baronne et Poydras, désigné comme le lot No 8 et mesurant 43 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 154 pieds 1 1/2 pouce plus ou moins sur la ligne du lot No 5, et 114 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté jusqu'à ce qu'elle atteigne un point où le dit lot s'élargit sur une ligne s'étendant à angle droit à la dite ligne de côté et vers la rue Poydras 25 pieds 10 pouces, puis une autre profondeur de 40 pieds 10 pouces à un mur en briques dans le fond qui appartenait anciennement à M. Millaudon, sur lequel elle mesure 69 pieds 1 pouce et 2 lignes plus ou moins. Les améliorations comprennent une vaste et agréable résidence à trois étages et deux étages en briques, avec bâtisse à trois étages dans le fond, remise, écurie, etc. désignée par le No 121 de la rue Carondelet.
2° Soixante-sept [67] actions de cent [100] piastres chacune du fonds capital de la "Cincinnati Gas Light & Coke Company" se composant de 26 certificats.
Conditions de la vente.—Pour les actions, comptant; pour la propriété foncière, un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente, garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets devront être subdivisés en coupons et en l'entier et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, notaire.
9 mai—9, 13, 15, 22, 29, mai—juin 5, 12, 14.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Placement d'argent de premier ordre en des maisons de résidence à deux étages, en briques, vis-à-vis la place Congo, rue des Remparts, entre Orléans et St-Pierre.

PAR C. E. GIRARDEY. Encanteur—Bureau, No. 31, rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles seront positivement vendues à l'enchère publique—
Ces deux maisons de résidence, à deux étages, en briques, désirables, centralement situées et désignées par les Nos 158 et 160 rue des Remparts, dans le carré d'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Pierre et Orléans.
Les terrains mesurent chacun 26 pieds de face rue des Remparts, sur une profondeur d'environ 72 pieds, plus ou moins, avec tous les droits et servitude d'une allée au fond de la propriété, s'ouvrant rue Orléans. Chaque maison a un corridor, deux salons, cuisine séparée de la maison principale, salle à manger, quatre chambres à coucher dans le corps de logis et deux au-dessus de la cuisine, une mansarde, hydrant, etc., etc.
Conditions: Moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an. 5 0/0 honoraires d'avocat, police d'assurances transférée et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix de la vente sera exigé au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant O. DeArmas, notaire, aux frais des acquéreurs.
28mai—28,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DES SYNDICS D'UNE BANQUEROUTE, COMPTES OUVERTS, RECLAMATIONS, ETC.
No 1614.
Cour de District des Etats-Unis, District de la Louisiane.
Dans le procès de Gaines & Bell, en banqueroute.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 rue du Camp.— SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, seront vendus à l'encan publique, en vertu d'un décret rendu par l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis, District de la Louisiane, siégeant en cour de banqueroute, en date du 30 janvier 1880, et rendu dans le procès ci-dessus.
Comptes divers ouverts, réclamations, etc., une liste descriptive desquels est déposée au bureau de l'encanteur.
Conditions—Comptant.
16mai—22 28 et 29

Un magnifique carré d'îlet dans le voisinage de l'école McDonough, dans le Troisième District, rues Rocheblave, Dorgenois, D'Abadie et Onzaga.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique—
Le magnifique carré d'îlet désigné par le No 1341 et borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, D'Abadie et Onzaga. Il est situé en face de l'école McDonough, bien remblayé et désirable pour spéculer et améliorer, en construisant beaucoup dans le voisinage.
Conditions—Moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente pardevant Jno. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 mai—20au29

Propriété de choix dans le Deuxième District pour un grand restaurant, magasins, jardin de bière ou emplacement de commerce qui exige beaucoup d'espace près de la rue du Canal.

Vente positive pour cause de départ.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan
Cette belle et vaste résidence et magasin [illegible] et bien améliorés désignés par les Nos 41 et 43 rue Bourbon, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Douane et Bienville.
La propriété mesure 60 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 178 pieds sur la ligne de côté sur la rue Bienville et 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté près de la rue de la Douane, puis s'étendant à angle droit 30 pieds sur la rue de la Douane. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages [illegible] trente belles chambres.
Pour une pension—grand restaurant, jardin de bière ou emplacement de commerce, cette propriété ne saurait être mieux située ou plus désirable. Avec le prix réel il sera vendu vingt-deux actions de cinq cents piastres ($500) chacune du fonds de capital de l'Association des Planteurs de la Louisiane, sur lesquelles il sera [illegible] payable le 1er juin 1880, garanties par hypothèque sur ladite propriété. [illegible] On peut examiner la propriété, tous les jours, entre 9 heures du matin et 6 heures du soir.
Termes et conditions—1/3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le montant de la vente sera exigé au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Félix Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mai—à la vente.

Une jolie maison-cottage élevée de terre et ayant un grand jardin dans le Second District, et la maison de résidence en bois, double, à deux étages, rue des Ursulines, entre Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, seront vendues à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1° La jolie et confortable maison-cottage en bois élevée de terre, avec le grand terrain formant l'angle [illegible] des rues Dorgenois et Hôpital, [illegible] mesurant 157 pieds 6 pouces et 7 lignes rue Hôpital [illegible] 139 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Hôpital.
2° La maison de résidence en bois à deux étages, double, désignée par les Nos 234 & 235 rue des Ursulines, dans le carré d'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny. Le terrain mesure 32 pieds 10 pouces de face rue des Ursulines, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et a trois chambres à chaque étage et de chaque côté, cuisine à l'arrière, corridor latéral et citerne.
Conditions: Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets portant par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.
Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
15mai—16 22 jusq date

Emplacement de commerce de premier ordre et une propriété rapportant un excellent revenu.

Les magasins et maisons de résidence au coin des rues St. Louis et Villeré. Vente positive.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, seront positivement vendus à l'enchère publique—
Le magasin et la maison de résidence formant l'angle Sud-Est des rues St. Louis et Villeré, dans le carré d'îlet compris entre les rues St. Louis, Conti, Marais et Villeré.
La propriété comprend cinq terrains mesurant une façade totale de 96 pieds rue St. Louis, sur une profondeur et façade, rue Villeré, de 136 pieds 7 pouces, sur lesquels sont construites une bâtisse en briques à deux étages et des bâtisses en bois. Voir le plan, à la vente pour les subdivisions, etc. La propriété se vendra en totalité ou en partie. Convenablement réparée, elle rapportera un excellent revenu. Elle est située dans un quartier populeux. Un capitaliste entreprenant voulant tenir un magasin de comestibles dans la bâtisse du coin pourrait en retirer des profits assez considérables pour se rembourser, en une année, de la somme que lui aurait coûté la propriété.
Conditions: Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et en outre ils devront payer la commission de l'encanteur, les frais d'annonces aux journaux. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant Jos. Cavillier, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 mai—16, 22 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX FERMES DÉSIRABLES SUR LE CHEMIN DE LA MÉTAIRIE, près des fermes à bestiaux de MM. Bonnabel et [illegible].

Dans l'affaire de Jos Larroque vs la Banque d'Epargnes de la Nlle Orléans.
No 8707—Cour de Circuit des Etats-Unis, district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, seront vendues à l'enchère publique, conformément à un décret de l'honorable E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis, dans le district de la Louisiane, en date du 14 mai 1879, et rendu dans la sus-dite affaire, les terres ci-après décrites, savoir:
1° Une certaine ferme sur le chemin de la Métairie, comprenant la moitié inférieure de six carrés d'îlets désignés par les Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 et un autre carré désigné par le No 120. Le tout situé dans le village de Bath paroisse Jefferson, Louisiane. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et servitudes qui y appartiennent—d'après le plan dressé par L. Bringier, le 13 décembre 1836 et déposé au bureau de Jos. Marks ci-devant notaire en cette ville, et étant la même propriété acquise par David Urquhart, à une vente d'encan du shérif de la paroisse de Jefferson, le 11 décembre 1876 en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par l'honorable Deuxième Cour judiciaire de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson dans le procès de David Urquhart vs Sarah Hall et son époux Raymond de la Cruz, No 3993 du dossier de cette cour.
2° Une autre ferme contiguë à la première ci-dessus décrite, située dans la ville de Bath, No 1, paroisse Jefferson, rive gauche du Mississippi, ou est Etat, sur le chemin de la Métairie et composée du tout des carrés Nos 117 et 118 et de la moitié des carrés Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 sur le plan primitif de la dite ville de Bath, d'après le devis de Jules G. Droux, ingénieur, en date du 15 mai, 1873.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, selon le gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication; l'acquéreur devra en outre payer comptant les frais de l'encanteur pour les annonces et la vente de la propriété. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 mai—8 15 22 [illegible]